

Aurillac, le 8 février 2023

Dossier n° : AE 23.0027

Demandeur : CONSTANTIN Arnaud

Date d'enregistrement de la demande : 03/01/23

Date limite de candidature : 02/04/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 02/05/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
TRIZAC	64,17	DUMAS Serge	Section B 114,324,325jkl,326,327,328, 331,332,
SAIGNES	12,53	Indivision DUMAS	Section B 89,90, Section ZE 47jk,78jk,
SAIGNES	6,61	OGER M-Christine	Section ZE 115,
SAIGNES	6,80	Indivision GALLI	Section ZD 45, Section ZE 39aj,39ak 39al

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière